mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 paris cedex11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap

TL1443-7

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Pierre-Marie DANQUIGNY
Albert LEVY
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur
Henri ALLEG
Maurice BEJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Michel LEIRIS
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
Henri NOGUERES
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Vladimir POZNER
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Armand SALACROU
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
VERCORS
Paul-Emile VICTOR
Marie-Hélène VIEIRA DA SILVA
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Ionnis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

N A T I O N S U N I E S

COMITE DE DECOLONISATION

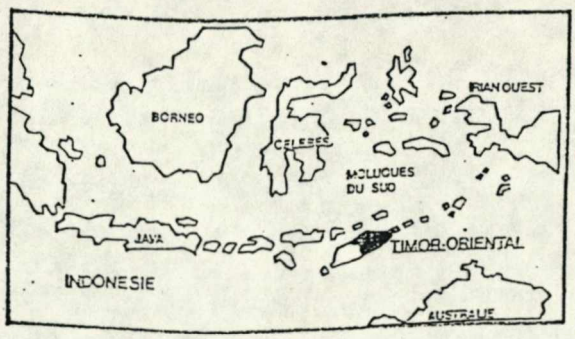

Q U E S T I O N D U T I M O R - O R I E N T A L

Michel ROBERT

Universitaire,
Représentant du MRAP
à l'ONU (N.-Y)

New-York, le 08.09.90

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier très vivement d'avoir accepté de nous entendre une nouvelle fois sur la Question du Timor-Oriental.

Voilà bientôt quinze ans que l'Indonésie occupe ce territoire dont le peuple souhaite toujours bénéficier des Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée Générale.

Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, que je représente ici, ne pouvait rester indifférent aux souffrances d'un peuple qui aspire à vivre libre. Notre mouvement est issu d'une organisation clandestine de Résistance, le Mouvement National contre le Racisme, fondé en 1943 en France, qui avait pour objectif à la fois d'organiser le sauvetage des victimes du nazisme et de contrecarrer la propagande hitlérienne. Le M.R.A.P. se bat aujourd'hui inlassablement contre toutes les formes de racisme, contre les discriminations, la torture, et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il se bat pour qu'il n'y ait jamais plus "ÇA".

Or, ce qui se passe à Timor nous rappelle cruellement ces moments sombres et douloureux de notre histoire. Depuis dix ans que j'interviens dans cette enceinte, j'ai l'impression de me répéter. Mais, malheureusement, au Timor-Oriental l'Histoire se répète: Arrestations, viols, tortures, assassinats, tel est le lot de la vie quotidienne au Timor-Oriental, plus de quarante ans après la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Au Timor-Oriental, les massacres de civils se poursuivent. Nous avons appris de source sûre que plus de cent timorais de l'agglomération de Lour, y compris des femmes et des enfants, auraient été massacrés par petits groupes après Pâques 1990. Les massacres commis par le Bataillon 712, stationné à Bobonaro, auraient été perpétrés en représailles après la mort de trois miltaires indonésiens tués à l'arme blanche le 13 avril 1990. Des photographies d'un massacre , un autre, à Hauba, sont récemment parvenues à Lisbonne. Achetées à des militaires indonésiens par des timorais qui les ont

.../...

.../...

ensuite fait sortir clandestinement, Dix-sept photos montrent quelques cases du village, une femme qui a été interrogée par les militaires et aurait ensuite été assassinée, le lieu où aurait été commis le massacre, avec des pierres tâchées de sang, divers cadavres d'hommes étendus dans la nature, en partie dévêtus, plusieurs cadavres mutilés et dépecés près d'une fosse, et un militaire indonésien gardant les lieux.Selon nos informations,le massacre aurait causé la mort de 52 timorais.
Nous n'avons pas l'intention de donner la liste complète de tous les disparus, signalons néanmoins les décès suspects après des manifestations étudiantes en janvier 1990.

Cette longue liste d'assassinats entre dans la logique de la politique menée par le gouvernement indonésien à Timor. Vous vous souvenez sans doute que, le 17 août 1983, le Général Benny Murdani, Commandant en Chef des forces armées indonésiennes, aujourd'hui Ministre de la Défense, déclarait au quotidien de Djakarta "Sinar Harampan": "C'est fini de s'amuser. Maintenant on ne fera pas de quartier. (...) Cette fois-ci les forces armées vont user de tous les moyens à leur disposition pour balayer les membres qui restent du FRETILIN". Le Général Murdani mettra effectivement "le paquet". Qu'en est-il sept ans apès ? Quinze ans après l'invasion ? La Résistance existe et se manifeste et le Général Murdani se fâche. Le 3 février de cette année, le Ministre de la Défense indonésien déclarait en effet aux autorités civiles et militaires de Dili, la capitale:

"Dans le passé,quelques petits Etats ont prétendu avancer par eux-mêmes, et sans hésiter, le Gouvernement indonésien a pris des mesures pour les stopper. Toutes les forces à notre disposition ont été utilisées pour empêcher la création de petits Etats. Et cela s' applique au Timor-Oriental. (...) Je vous l'ai déjà dit, si vous essayez d'organiser votre propre Etat, et si le mouvement est fort, suffisamment fort, il sera écrasé par les forces armées indonésiennes. Il y a déjà eu des rebellions plus importantes. (...) NOUS LES ECRASERONS TOUS. Je le répète, NOUS LES ECRASERONS TOUS". Par la bouche de son Ministre de la Défense, Djakarta reconnait donc que son but est de lutter contre le droit à l'autodétermination d'un peuple, droit reconnu par les instances de l'O.N.U. et appuyé par l'Indonésie en son temps.

.../...

Et là aussi il y a une logique dans l'attitude du Gouvernement indonésien. En effet, l'Indonésie affirme que le processus de décolonisation du Timor-Oriental s'est achevé le 17 juillet 1976, lorsque la population du territoire a décidé, par l'intermédiaire d'une pseudo "Assemblée représentative populaire"", d'accéder à l'indépendance par voie d'intégration à l'Indonésie. Et son représentant à l'O.N.U. devait ajouter: "Le peuple de Timor-Oriental a fait valoir ainsi son droit à l'autodétermination conformément aux dispositions des Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée Générale". Je ne voudrais pas reprendre la totalité de mon argumentation avancée devant votre Comité il y a quelques années,je signalerai simplement que, s'il est vrai que l'indéoendance ou l'association à un autre Etat ne sont pas les seules manières pour un territoire de cesser d'être non autonome, et si l'intégration à un Etat indépendant est une des solutions préconisées par la Résolution 1541 (XV), l'intégration doit néanmoins résulter du désir librement exprimé des populations du territoire. Or, l'intervention militaire a enlevé tout caractère légal au processus d'intégration au regard du droit international. D'autre part, le caractère illégal de l'annexion ressort aussi du fait que la prétendue "Assemblée populaire" qui a prôné l'annexion n'avait pas été élue régulièrement, mais mise en place par le gouvernement indonésien. L'île apparait toujours, aujourd'hui comme hier, comme une véritable colonie de l'Indonésie: oppression culturelle, atteintes aux Droits de l'Homme, discriminations de toutes sortes, voilà les germes de l'intégration indonésienne.

Que pouvons-nous proposer ?

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous allons fêter dans quelques mois le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.L'année prochaine ce sera au tour de votre Comité de fêter ses trente années d'existence. C'est en effet le 27 novembre 1961 que l'Assemblée Générale décidait de créer un Comité Spécial chargé "d'assurer l'application de la Déclaration. La Résolution 1654 (XVI) instituant le Comité le

.../...

chargeait d'accomplir "sa tâche en se servant de tous les moyens dont il disposera dans le cadre des procédures et modalités qu'il adoptera pour bien s'acquitter de ses fonctions". En d'autres termes, le Comité avait toute latitude pour déterminer lui-même ses règles de fonctionnement et ses moyens d'action. Il est intéressant de noter que l'Indonésie apporta sa contribution dans la recherche des meilleurs moyens pour appliquer la Déclaration.Au cours de la XVIIIème session de l' Assemblée Générale, en 1963, l'Indonésie devait même insister sur le fait que le Comité devait être prêt à se rendre dans un territoire à la demande de la population pour l'aider à exercer librement son droit à l' autodétermination...

C'est dans cet esprit, celui de la Charte des Nations Unies et celui de la Déclaration, que nous faisons nôtre la demande faite par Mgr BELO, Administrateur apostolique de Dili, au Secrétaire Général de l'O.N.U., M. Perez de Cuellar, d'organiser un REFERENDUM afin "de mettre en route à Timor le processus de décolonisation le plus normal et le plus démocratique"... car "le processus de décolonisation du Timor portugais n'est pas encore achevé par les Nations Unies et il serait bon de ne pas le laisser dans l'oubli".

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je réitère aussi une autre proposition que je vous avais faite il y a quatre ans. Vu le contexte, un Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur la Question du Timor-Oriental permettrait peut-être de débloquer la situation.

C'est vrai que la Cour n'a joué qu'un rôle assez modeste en tant qu'organe judiciaire principal dans le domaine de la décolonisation, néanmoins, elle a apporté, dans ses avis consultatifs, des précisions intéressantes.

Monsieur le Président,
Mesdames,Messieurs,

Je vous remercie.

Michel ROBERT

New-York, le09.08.90